Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-D032025000440-DE

ANNEMASSE à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

2025.00044

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Dominique LACHENAL, vice-présidente du CCAS.

Présent-e-s : Mme Dominique LACHENAL, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, M. PATRICK KRESSMANN, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Ramona DESSEMOND, M. Christian VERDONNET M. Hernan URUZA, Mme Isabelle UCAR, Mme Christina ALI AHMAD

Secrétaire de séance : Mme DELORME Patricia

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration et notamment son article 14 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pas de participation : 0

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-D032025000441O-DE

DÉCIDE :

- de **débattre** des orientations budgétaires de l'année 2026 contenues dans le rapport d'orientation budgétaire présenté par Madame Dominique Lachenal, Vice-Présidente du CCAS,

- de **donner acte** à Madame la Vice-Présidente de ladite présentation et des orientations qui seront retenues dans le budget primitif 2026.

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

La Vice-Présidente du CCAS

Signé électroniquement par :
Dominique LACHENAL
Date de signature : 12/12/2025
Qualité : An - Vice-présidente du CCAS

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-DEL45_25-DE

ANNEMASSE à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

2025.00045

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Dominique LACHENAL, vice-présidente du CCAS.

Présent-e-s : Mme Dominique LACHENAL, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, M. PATRICK KRESSMANN, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Ramona DESSEMOND, M. Christian VERDONNET M. Hernan URZUA, Mme Isabelle UCAR, Mme Christina ALI AHMAD

Secrétaire de séance : Mme DELORME Patricia

Objet : Décision modificative n°1 – Budget 2025 du CCAS

Depuis le passage à la nomenclature M57 en comptabilité, pour les immobilisations de plus de 1.000,00 €, les amortissements se calculent au prorata temporis de l'année d'acquisition.
Après avoir calculé le montant de ces derniers pour l'année 2025, il convient de prendre la décision modificative suivante, afin d'approvisionner les comptes concernés et de rééquilibrer les autres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		DEPENSES	
60612.020 : Energie, Electricité	-9.000,00 €	6042.424 : Achats de prestations de services	5.000,00 €
6132.020 : Locations immobilières	-25.000,00 €		
614.020 : Charges locatives	-7.824,00 €	6288.4238 : Autres services extérieurs	76.000,00 €
61551.020 : Entretien et réparation matériel roulant	-1.000,00 €		
6188.020 : Autres frais divers	-2.000,00 €	6561.424 : Secours d'urgence	4.000,00 €
62268.020 : Honoraires	-5.000,00 €		824,00 €
65134.424 : Aides	-12.000,00 €	6811.01 : Dotations aux amortissements	
65748.020 : Subventions aux associations	-4.000,00 €		
65821.020 : Déficit des budgets annexes	-20.000,00 €		
TOTAL	**-85.824,00 €**	**TOTAL**	**85.824,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-DEL45_25-DE

DEPENSES		RECETTES	
21848.4238 : Mobiliers	139,00 €	281848.01 : Amortissement : mobiliers	139,00 €
2188.424 : Autres immobilisation corporelles	515,00 €	28188.01 : Amortissement : autres immobilisations corporelles	685,00 €
2188.4238 : Autres immobilisations corporelles	170,00 €		
TOTAL	**824,00 €**	**TOTAL**	**824,00 €**

Ceci étant exposé,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pas de participation : 0

DÉCIDE :

- d'**accepter** la décision modificative n°1.

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

La Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D' ANNEMASSE
74100

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-DEL46_25-DE

ANNEMASSE à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

2025.00046

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Dominique LACHENAL, vice-présidente du CCAS.

Présent-e-s : Mme Dominique LACHENAL, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, M. PATRICK KRESSMANN, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Ramona DESSEMOND, M. Christian VERDONNET M. Hernan URZUA, Mme Isabelle UCAR, Mme Christina ALI AHMAD

Secrétaire de séance : Mme DELORME Patricia

Objet : Décision modificative n°1 – Budget 2025 de la résidence-autonomie l'EAU-VIVE

Depuis le passage à la nomenclature M57 en comptabilité, pour les immobilisations de plus de 1.000,00 €, les amortissements se calculent au prorata temporis de l'année d'acquisition.
Après avoir calculé le montant de ces derniers pour l'année 2025, il convient de prendre la décision modificative suivante, afin d'approvisionner les comptes concernés et de rééquilibrer les autres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		DEPENSES	
6188 : Autres frais divers	-429,00 €	627 : Services bancaires	50,00 €
63513 : Autres impôts locaux	-60,00 €	6541 : Pertes sur créances irrécouvrables	10,00 €
6262 : Frais de télécommunications		678 : Autres charges exceptionnelles	50,00 €
6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-50,00 €	68112 : Dotations aux amortissements	1.429,00 €
	-1.000,00 €		
TOTAL	**-1.539,00 €**	**TOTAL**	**1.539,00 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-DEL46_25-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2181 : Installations générales	146,00 €	28181 : Amortissement : installations générales	146,00 €
2184 : Mobilier	159,00 €	28184 : Amortissement : mobilier	159,00 €
2188 : Autres immobilisations corporelles	1.124,00 €	28188 : Amortissements : autres immobilisations corporelles	1.124,00 €
TOTAL	**1.429,00 €**	**TOTAL**	**1.429,00 €**

Ceci étant exposé,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pas de participation : 0

DÉCIDE :

- d'**accepter** la décision modificative n°1.

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

La Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D' ANNEMASSE
74100

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-DEL47_25-DE

ANNEMASSE
à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-
Genevois

2025.00047

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Dominique LACHENAL, vice-présidente du CCAS.

Présent-e-s : Mme Dominique LACHENAL, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, M. PATRICK KRESSMANN, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Ramona DESSEMOND, M. Christian VERDONNET M. Hernan URZUA, Mme Isabelle UCAR, Mme Christina ALI AHMAD

Secrétaire de séance : Mme DELORME Patricia

Objet : Subvention d'équilibre 2025 du CCAS à la résidence autonomie l'Eau-Vive

Afin de conserver à la Résidence-Autonomie l'Eau-Vive un fonds de roulement suffisant en section de fonctionnement,

Madame la Vice-Présidente propose de verser à cet établissement, au titre de l'année 2025, une subvention de 329.000 euros, prévue en dépenses au budget du CCAS, compte 65821/020.

Ceci étant exposé,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pas de participation : 0

DÉCIDE :

- de **verser** à la résidence autonomie l'Eau-Vive, une subvention d'équilibre de 329 000 € au titre de l'exercice 2025, prévue en dépenses au budget du CCAS, compte 65821/020

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

La Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'ANNEMASSE
74100

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-D0320250004810-DE

ANNEMASSE à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

2025.00048

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Dominique LACHENAL, vice-présidente du CCAS.

Présent-e-s : Mme Dominique LACHENAL, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, M. PATRICK KRESSMANN, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Ramona DESSEMOND, M. Christian VERDONNET, M. Hernan URZUA, Mme Isabelle UCAR, Mme Christina ALI AHMAD

Secrétaire de séance : Mme DELORME Patricia

Objet : Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Crésus2Savoies

L'association "Cresus2Savoies" remplit une mission de soutien et d'accompagnement auprès des personnes en difficulté financière.

Une convention de mise à disposition des locaux du Club de l'Etoile est signée entre l'Association et le C.C.A.S d'Annemasse, pour la mise à disposition du local, un jour par semaine, à titre gratuit.

La convention est conclue à compter du 1er janvier 2026, pour une durée d'un an, renouvelable de manière tacite pendant 3 ans maximum.

Ceci étant exposé,

Considérant le besoin de soutenir les personnes en difficultés financières de plus en plus nombreuses sur le territoire communal,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 6
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pas de participation : 0

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 074-267410033-20251211-D032025000480-DE

DÉCIDE :

- **d'Approuver** les termes de ladite convention
- **d'Autoriser** Madame la Vice-Présidente à la signer.
- **de Consentir** à cette mise à disposition de locaux à titre gracieux.

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

La Vice-Présidente du CCAS

Signé électroniquement par :
Dominique LACHENAL
Date de signature : 12/12/2025
Qualité : Adj - Vice-présidente du CCAS